



**Mot du Révérend Père Hady Mahfouz, Recteur de l'Université Saint-Esprit de Kaslik**

**Inauguration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de Droit**

**Le 3 décembre 2013**

---

La contribution, l'harmonie, le droit, l'élévation et la gratitude. Ce sont là les concepts que survole l'esprit dans une réflexion s'étalant sur les vingt-cinq années de vie de la Faculté de Droit de l'Université Saint-Esprit de Kaslik. Quand nous lions le présent à l'année 1988, date de l'inauguration de ladite Faculté, l'esprit entrevoit une période paisible, il s'y enfonce davantage et y rencontre de nombreuses personnes qui ont interagi avec la Faculté. Alors, l'esprit se retient et s'attarde davantage sur des moments uniques de cet intervalle que circonscrit le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de Droit.

L'esprit discerne le concept de la contribution parce qu'il reconnaît le travail de chaque personne qui a franchi le seuil de la Faculté et qui a œuvré pour elle. C'est une contribution noble, parce qu'elle dérive de la vocation existentielle de chaque homme. Car le bonheur de l'homme et la perfection de son être ne se réalisent que lorsque ce dernier contribue à la création de l'histoire à travers ses acquis et à travers le dynamisme de la raison et de la gestion, en agissant selon l'esprit du bien, de l'amour et de la justice prôné par le Maître de l'Histoire.

Au travers du concept de la contribution transparaît celui de l'harmonie. En effet, plus l'homme s'engage pour de bonnes causes, plus il entre en harmonie avec soi, avec l'autre et avec Dieu. De cette harmonie émergent de prodigieuses symphonies, dont l'une est, en l'occurrence, la Faculté de Droit. Fondée, d'une part, sur une base solide et une tradition affermie, l'esprit lui reconnaît, d'autre part, cette vaillance déployée pour l'amélioration de son

système ainsi que pour son épanouissement et son ouverture au monde, aux méthodes de gouvernance, à la technologie et à une nouvelle donne dans le rapport « professeur - étudiant ». Ainsi l'histoire de cette Faculté s'accorde-t-elle harmonieusement avec celle de l'Université Saint-Esprit de Kaslik qui tente, sans répit, de s'imposer dans le monde universitaire international et de contribuer, efficacement, à la construction de celui-ci.

Dans son parcours, l'esprit ne peut que reconnaître l'aspiration vers la loi et les droits, buts ultimes de cette Faculté, qui ne sauraient être sans l'amour de tout homme, sans discrimination aucune, et sans le respect de tout homme, dans toutes ses dimensions, dont la spirituelle. Les systèmes de justice et de droit sont élaborés dans les diverses sociétés. Il n'existe toutefois de système parfait. Il sera toutefois greffé de perfection s'il place l'homme en son centre, selon la volonté de Dieu dans la création.

L'élévation de la Faculté et celle de l'être humain découlent, somme toute, des concepts de la contribution, de l'harmonie et du droit. La Faculté a grandi, s'est développée et a prospéré car des personnes ont cru en elle : les doyens, les responsables, le corps enseignant et administratif, les étudiants, les anciens diplômés, les amis et les partenaires.

Nombreux sont ceux qui ont contribué, et avec harmonie, à l'élévation du droit ainsi qu'à l'élévation de l'homme, de la Faculté et de l'Université. De Jbeil à Kaslik, un cheminement rayonnant reflète la splendeur d'une pensée puisant son essence dans les principes de l'Ordre Libanais Maronite auquel est affiliée l'Université.

L'esprit arrive au terme d'un parcours où il remet les personnes et l'histoire de la Faculté au sentiment de gratitude. C'est une profonde affection que j'exprime, au nom de l'Université, envers chaque personne qui a déployé ses efforts au sein de la Faculté de Droit ou pour la Faculté : les doyens, les personnes qui les ont assistés, les chers enseignants et les étudiants. Ces personnes ont, toutes, contribué à l'écriture de l'histoire de la Faculté et à son rayonnement. Au moment où j'évoque particulièrement ceux qui ont occupé la première place au sein de la Faculté, je leur joins tous ceux qui les ont secondés : le corps administratif, enseignant et technique, les étudiants, les anciens, les amis et les partenaires. Je remercie d'abord et avant tout, le Recteur de l'Université lors des débuts de la Faculté, le feu Père Louis Hage. Je le remercie et me rappelle, notamment, que nous avons célébré, depuis quelques mois, le jubilé d'argent de la Faculté des Sciences Agronomiques et Alimentaires qui est, elle aussi, l'un des fruits de sa présidence et de ses visées. C'est à lui que nous devons la requête, auprès du Révérend Père Abbé Antoine Khalifé, d'initier la Faculté de Droit et d'enclencher son activité. J'adresse d'ailleurs un vif remerciement au Révérend Père Abbé Antoine Khalifé, premier Doyen et fondateur de la Faculté de Droit, qui s'est consacré pour le bien de la Faculté et a veillé à tisser les relations nécessaires à son épanouissement. La naissance de la Faculté s'est distinguée par son climat familial et par le concours de grandes personnalités dans le

domaine du droit : juges, avocats et chercheurs. C'est à cette époque qu'ont commencé à être établies les relations internationales de la Faculté. Le Révérend Père Joseph Obeid a par la suite poursuivi la mission fondamentale initiée. Aussi, j'aimerais le remercier pour tout le bien qu'il a fait à la Faculté, pour son sage pilotage et sa droiture exemplaire. Je dois encore remercier le Révérend Père Bassil Bassil, qui a maintenu la Faculté sur cette voie durant trois ans. J'aimerais remercier également le Révérend Père Louis El Ferkh, pour la touche spéciale qu'il a apportée à la Faculté en y introduisant, notamment, le système de crédit américain. Ma sincère reconnaissance et ma profonde gratitude à Son Excellence le Ministre, Président Joseph Chaoul, pour avoir consolidé les bases de la Faculté, grâce à sa fermeté, sa probité et son intégrité. Par ses soins, la Faculté de Droit est devenue cette forteresse protégeant le droit et son enseignement. Dernièrement, depuis 3 ans déjà, le Révérend Père Talal Hachem a pris les rênes et dirige la Faculté en sa qualité de Doyen associé. Il a ajouté à la Faculté un grain particulier par son caractère plaisant, aimable et ferme et par sa culture universitaire réunissant les mondes européen et américain, et embrassant le bilinguisme français-anglais. La Faculté repose en réalité sur ces piliers préalablement fixés. Elle fait des pas de géant vers l'avant et évolue avec sagesse et courage, épanouie et ouverte à la communauté mondiale, en Europe et en Amérique. Son personnel et ses amis apportent leurs contributions, travaillent en harmonie et établissent le droit et méritent, pour cela, notre reconnaissance. Le dialogue entre les juges, aujourd'hui, n'est-il pas l'exemple de cette spiritualité établie sur des bases solides et tournée vers le monde entier ? Nos remerciements vont également vers les sommités du monde juridique dans notre Liban bien-aimé, et vers les références judiciaires internationales notoires présentes avec nous ce soir et qui, toutes, ont participé au dialogue judiciaire de qualité.

Tout en gardant en mire l'étendue des vingt-cinq années, l'esprit ne peut que s'attarder sur l'un des contributeurs et grands maîtres, non seulement dans l'histoire de la Faculté, mais aussi dans l'histoire du droit, de la justice et de la vie. Il est le pasteur et le maître proclamant la parole de Dieu. Il a siégé en tant que professeur à la Faculté ; il siège actuellement sur le trône patriarcal d'Antioche et de tout l'Orient, Sa Béatitudo le Cardinal Patriarche Mar Béchara Boutros Al Raï. Nous vous adressons, Votre Béatitudo, nos plus sincères remerciements et notre amour filial, au nom d'une institution qui se réjouit à chacune de vos visites et de vos bénédictions, vous qui déclarez des paroles qui illuminent l'intellect, l'âme et l'esprit.

Tout en vous remerciant tous, chers participants et amis, pour votre présence ici en cette soirée exceptionnelle, j'exhorte la Faculté de droit à répondre à l'appel du Pape François – j'aimerais ici prier le Nonce Apostolique au Liban Mgr Gabriel Caccia, de transmettre à sa Sainteté notre amour filial et notre obéissance absolue. Dans son Exhortation Apostolique émise il y a 9 jours, intitulée « La joie de l'Évangile », sa Sainteté a considéré que les hommes sont tous « appelés à se préoccuper de la construction d'un monde meilleur » (numéro 183).

Avant de conclure, je voudrais exprimer mon amour filial et mon estime à l'égard du Révérend Père Abbé Tannous Nehmé, et je ne puis qu'imaginer et ressentir sa joie à la vue de ce parcours initié et construit par nos prédécesseurs et poursuivi par nos confrères qui œuvrent toujours pour l'Ordre Libanais Maronite et au sein de la société, reflétant ainsi la volonté et la mission de l'Église d'être au service de l'homme, en toute justice.

Dans ce cadre de joie, de jubilé et d'enseignements récoltés, l'esprit clôture son parcours et prend acte qu'il ne peut limiter son vol aux vingt-cinq années parcourues, le temps s'écoulant, lui, inexorablement. C'est pourquoi, et afin d'assurer à sa descendance un semblable sentiment de joie lors de la célébration du jubilé d'or, l'esprit offre en présent aux générations à venir, à tous ceux qui travailleront au sein de la Faculté de Droit ou qui participeront à son développement, une feuille de route leur garantissant la joie et comprenant cinq concepts : la contribution, l'harmonie, le droit, l'élévation et la gratitude.